

La Salle Turquoise de Parisoleil

SARL LANCELOT 29 rue des Trois Bornes 75011 Paris 01 43 14 98 91

TVA intracommunautaire : FR 32438855587 SIRET : 438 855 587 000 12 APE : 4778C

Contrat de Location

entre la SARL Lancelot (représentée par son gérant Patrick Brémont) et le Client :

Date(s) et horaires : _____

Nombre de participants : _____

Type d'installation : _____

Services techniques : _____

Autres prestations : _____

Montant de la location : _____ euros TTC.

Ce montant correspond au montant du chèque de caution à libeller au nom de la Sarl Lancelot et à adresser à : Sarl Lancelot 29 rue des Trois Bornes 75011 Paris.

Par la signature de ce contrat, les deux parties s'engagent à respecter les Conditions contractuelles figurant au verso, à l'exception de conditions contractuelles particulières éventuelles figurant ci-dessous :

Conditions contractuelles particulières : _____

La SARL Lancelot

Fait à _____, le _____

Le Client

Site : parisoleil.com Mail : contact@parisoleil.com

Conditions contractuelles au 1^{er} septembre 2018 :

1- Options : Toute mise à disposition de la salle Turquoise peut être précédée d'une option sur simple demande téléphonique. L'option gratuite, d'une durée maximale de 7 jours, sera transformée en réservation par la signature d'un contrat, assorti du chèque de caution. De la sorte, la SARL Lancelot s'engage à mettre à la disposition du client les locaux et services demandés aux dates et heures convenues, et le client s'engage à concurrence du montant de la caution.

2- Réservations : Il s'agit d'une réservation contractuelle confirmée par le présent contrat assorti du chèque de caution dont le montant comprend le prix de location de la salle Turquoise, ainsi que l'ensemble des prestations demandées. **La réservation ne devient effective qu'à réception du présent contrat signé et du chèque de caution, libellé au nom de la Sarl Lancelot ; le tout adressé à la Sarl Lancelot 29, rue des Trois Bornes 75011 Paris.** Le chèque de caution ne pourra être encaissé qu'à partir du lendemain de la dite location. Le paiement de suppléments éventuels non compris dans la caution devra être effectué dans les 15 jours suivant la date de la location concernée.

3- Les locaux et services engagés dans la location : La location de la salle Turquoise comprend la mise à disposition d'un espace de 50 m², avec, en plus, 10 m² de dépendance (toilettes et vestiaires). L'installation ou sa modification, et le rangement de la salle (chaises, tables, estrade, écran de projection, ...) est **uniquement** assurée par le personnel de la SARL Lancelot.

4- Dédit et conditions d'annulation par le client : Dans le cas où le client viendrait à annuler sa location, il est convenu entre les parties qu'un dédit sera versé au profit de la sarl Lancelot aux conditions suivantes (étant entendu que la totalité du mois d'août est exclu des délais ci-dessous indiqué) :

- A plus de 61 jours de la date d'utilisation, la Sarl Lancelot gardera 20% du montant de la caution.
- A moins de 60 jours avant la date d'utilisation, la totalité de la caution sera conservée.

Le montant du dédit est dû et encaissable dès que l'annulation a été signifiée à la Sarl Lancelot.

5- Assurances et sécurité : Le client (ou la personne déléguée, formateur, etc...) assure sous sa seule responsabilité la surveillance de l'accès à la salle mise à disposition, notamment le nombre de personnes en regard de la réglementation, du matériel, et de tous les effets personnels appartenant aux participants. **Il est expressément précisé que la Sarl Lancelot n'est pas assuré contre le vol.** Il appartient au client de s'assurer. Ce dernier dégage la Sarl Lancelot de toutes responsabilités si un vol (ou une quelconque détérioration de matériel quelle qu'en soit la cause) survenait dans ses locaux (dans le vestiaire, les toilettes, la salle, le salon de thé, la boutique).

6- Condition d'occupation : L'occupation des locaux doit cesser aux dates et heures convenues au contrat. Le client peut cependant obtenir une prolongation, dans la mesure où celle-ci est possible pour le fonctionnement de la salle Turquoise (disponibilité de la salle,...). Dans ce cas, un supplément de prix, calculé de demi-heure en demi-heure, sera facturé au client, toute demi-heure commencée étant due :

50 € TTC la 1/2 h, entre 8h30 et 22h30
100 € TTC la ½ h avant 8h, et de 22h30 à 0h00
200 € TTC la ½ h après 0h00

7- Boissons et nourriture : La distribution de nourritures et/ou de boissons au sein de PariSoleil ne peut se faire qu'avec un **accord préalable détaillé** de la direction, **lors** de la signature du contrat de location.

8- Conservation des lieux : Le client s'engage à prendre les locaux, mobiliers et matériels demandés dans l'état où ils se trouveront à son entrée dans les lieux et les rendra dans le même état. De plus, tout aménagement ou décoration des locaux mis à disposition doivent être autorisés par la Sarl Lancelot et sont effectués sous le contrôle de cette dernière. Toute dégradation engage la responsabilité solidaire de son auteur et du client. A défaut d'identification du premier, le second supportera les frais.